

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION HABITABLE DU CDV 22

LE 22/09/2009

Clubs présents : YCVA, CN Pléneuf Val André, CN Saint-Cast, SNSQP, CN Trégastel, LCC.

Clubs absents : SRP, CN Paimpol, TC Trébeurden.

Techniciens : Yvon Furet (CDV), Stéphane Letertre, Sébastien Renaud (CDVH)

Trois points à l'ordre du jour :

1. Le trophée habitable CCI22-PORTS DES COTES D'ARMOR : il est dans sa cinquième édition, le nombre de bateaux classés à ce jour (125) est stable, même si les gros bateaux (grande course) représentent à eux seuls plus de la moitié des classés. 2010 verra l'entrée dans le dispositif du CN St-Cast qui prévoit la mise en place d'entraînements mensuels couplés avec l'activité J80 ainsi que la création d'un grand prix (monotypes + HN) sur le weekend du 1^{er} mai et une régates HN à l'automne. Le tour de table fait apparaître des évolutions possibles pour 2010 :

- Modifier la répartition des classes (actuellement fixé à HN net 15)
- Limiter le nombre de régates pour les petits bateaux de régates (surtout présents dans le bassin de Paimpol)
- Introduire une classe « rallye »
- Limiter le nombre de régates (12 actuellement, 14 en prévision pour l'an prochain du fait de l'entrée de Saint-Cast dans le dispositif), l'idée étant de ne retenir que des régates « significatives » en nombre
- Mettre en place une manifestation sur l'été (une semaine) et un peu moins durant l'année, la question étant de déterminer la bonne période, l'organisateur (les clubs, le CDV... ?), le format...

Toutes ces questions seront étudiées à l'automne par un groupe de pilotage composé d'un représentant de chaque club participant au trophée et du président du CDV (merci de faire connaître rapidement le nom des personnes désignées dans chaque club).

2. Le calendrier prévisionnel à ce jour (à valider par le groupe de pilotage à l'automne)

- Avril : Trégor-cup (YCT) *
- 1^{er} /2 mai : **Grand prix de Saint-Cast (monotypes + HN) et challenge « La demeure océane » (SRP)****
- 13/14/15 mai : Trois jours d'Armor (YCVA)
- 22/23 mai : Régates APOC interentreprises (LCC)
- 13 juin : Régates SNSM (CNPL)
- 19/20 juin : Trophée des îles (SNSQP)

- 7/8 août : 40 milles de Dahouet (YCVA)
- 4/5 septembre : Régate des Lilas Blancs (LCC)
- 11/12 septembre : Trophée Le Junter (SRP)
- 2/3 octobre : Trophée du Casino (SNSQP)
- 16/17 octobre : Trophée Herflux (SNSQP)
- 30/31 octobre : Régate à Saint-Cast (nom à déternimer)
- 19 décembre : Régate des pieds gelés (CNPL)

* le yacht-club de Trébeurden ne nous a pas communiqué de date à ce jour.

** Les clubs de Perros et Saint-Cast doivent prendre contact afin de régler la question du doublon sur le 1^{er} mai

3. L'activité « jeunes » en habitable :

Relancée depuis deux ans à travers le plan nautique qui permet l'acquisition d'un open 5.7 à conditions avantageuses par les clubs, elle peine depuis à s'organiser, les difficultés mises en avant étant la mise en œuvre du bateau, l'âge des équipages potentiels, les moyens financiers des clubs intéressés...

Afin de lui donner une dynamique départementale, le CDVH a confié à Sébastien Renaud l'organisation d'un programme sportif départemental alternant les entraînements dans les clubs et au plan départemental avec pour objectif le championnat de France espoir. Cinq équipages potentiels sont actuellement en place (1 au YCT, 2 au SNSQP, 2 au CN Pléneuf).

Ce programme est en cours de validation et comprendra également des stages communs avec le CDV 35.

Le CN Saint-Cast développe également la pratique en J80 (potentiel de six à huit bateaux à l'automne. Il est demandeur d'interventions du CDVH sur les entraînements, pouvant éventuellement aller jusqu'à présentation d'équipages sur des grands rendez-vous de la classe (national, européen...)

4. Questions diverses :

Les LCC a demandé une précision concernant durée de la formation des arbitres et en particulier la nécessité de valider la formation également en dériveur pour un comité de course. Le président du CDV a rappelé l'impérative nécessité de former des arbitres dans les clubs, allant même jusqu'à proposer que toute déclaration de régates comprenne dès le départ le nom des arbitres proposés par le club.

Concernant la formation (sous couvert de confirmation de la CDA), elle comporte un tronc commun (CC et jury) sur une journée, un spécifique pour chaque type d'arbitrage (une à deux journées) puis deux évaluations dans deux clubs différents avec des évaluateurs différents également.